

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ALERTE SÉCHERESSE : PLAN DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

Tain l'Hermitage le 25 juillet 2022,

Après une première vague de chaleur en mai, une canicule précoce au mois de juin et une autre depuis le début du mois de juillet, les niveaux d'eau sur notre territoire sont faibles et la situation ne devrait pas s'améliorer.

Face à l'ampleur de la dégradation de la situation autant locale que régionale, la Préfecture de la Drôme demande aux particuliers, collectivités, industriels, commerçants, artisans et exploitants agricoles de suivre scrupuleusement les restrictions d'usage et d'adopter un comportement quotidien solidaire et sobre dans l'utilisation des ressources en eau.

« Face à l'urgence de la situation » annonce le Maire de la Ville de Tain l'Hermitage, Xavier ANGELI, « nous avons décidé le déploiement d'un plan de sauvegarde de notre parc arboré et floral respectant la bonne application des règles de gestion définies dans les arrêtés spécifiques définissant les mesures de limitation ou suspension des usages de l'eau ».

« Le pôle Environnement des Services Techniques procède déjà à l'enlèvement des jardinières contenant arbustes et fleurs en vue de les rapatrier dans les serres de la Ville. Les arbres nouvellement plantés et les essences fragilisées feront l'objet d'un arrosage ciblé » souligne le 1er édile.

Enfin, des études sont en cours en vue de rechercher des alternatives à l'usage d'eau potable pour l'arrosage et du choix d'espèces moins consommateurs en eau.

La Ville de Tain l'Hermitage suspend également l'arrosage des massifs – sauf exception certains massifs accueillant oisillons et nidifications d'espèces sensibles - et terrains de sport.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ALERTE SÉCHERESSE : PLAN DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

Un plan de sauvegarde qui permettra de limiter les dégâts tant au niveau économique qu'écologique sur le patrimoine végétal entretenu de manière durable et raisonné depuis plusieurs années :

« Nous investissons chaque année afin d'entretenir et enrichir notre patrimoine arboré et ainsi offrir un cadre de vie agréable et verdoyant aux habitants et aux visiteurs », souligne Xavier ANGELI.

« En outre, les îlots de fraîcheur inscrits dans le plan de végétalisation de la Ville comme outil d'adaptation, tant au micro-climat urbain qu'au changement climatique, offrent des perspectives qui dépassent le simple effet paysager ».

En effet, ces espaces permettent à la fois de créer de l'ombre, protégeant ainsi le sol et les personnes dans l'espace public et grâce au mécanisme de photosynthèse, rafraîchissent l'atmosphère; la végétation rejetant naturellement de la vapeur d'eau.

A noter : les dernières consignes en matière d'usage de l'eau sont consultables sur le site de la Ville : [www.ville-tain.fr](http://www.ville-tain.fr) et sur la page Facebook : Ville de Tain l'Hermitage

A retrouver également sur le site de la Préfecture de la Drôme : [Aggravation de la sécheresse en Drôme : renforcement des restrictions des usages de l'eau - Site IDE de la Drome](#)

#### Service Communication

2 avenue Président Roosevelt  
26600 Tain l'Hermitage  
04 75 08 30 32  
h.astri@ville-tain.com

